

Alerte

Communiqué à tous les **éleveurs** et **intervenants** du secteur porcine du Québec

Déclaration de cas de *Senecavirus A* (SVA)

État de la situation

Déclaration de la maladie : L'EQSP déclare un troisième cas de *Senecavirus A* (SVA) dans un engraissement en lien avec la maternité déclarée infectée le 23 janvier dernier.

Situation géographique : Le site d'engraissement est localisé à Henryville près de Saint-Jean-sur-Richelieu en Montérégie.

Description de la situation :

L'enquête épidémiologique faisant suite à la détection du virus de SVA dans une maternité à Sainte-Sabine en Montérégie ouest en janvier dernier a permis de constater, grâce à des banques d'échantillons conservées au laboratoire de diagnostic, que la maladie était vraisemblablement présente sur ce site depuis la fin septembre ou le début octobre dernier.

Le processus de regain de statut négatif sur ce site et le site de pouponnière déclaré infecté à St-Hyacinthe le 15 février poursuivent leurs cours alors que les tests réalisés sur ces sites depuis quelques semaines se sont tous révélés négatifs.

Le suivi auprès des engraissements ayant reçu des porcelets provenant de cette maternité a permis d'identifier le cas présent. Une surveillance se poursuit dans ce réseau de production pour tous les autres sites d'engraissement en lien avec cette maternité et il est possible que d'autres cas soient éventuellement détectés. Tous les sites déclarés infectés sont mis en autoquarantaine avec mesures de biosécurité rehaussée. L'abattage des porcs provenant de ces sites identifiés débutera prochainement et se poursuivra sur quelques semaines. Des mesures sanitaires particulières seront prises pour minimiser les risques de contamination à l'abattoir. Dans ces situations, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) est aussi informée de la situation. Il est à noter que tous les cas à des sites de production ont été préalablement investigués par l'ACIA afin d'écartier la présence de toute maladie vésiculeuse à déclaration obligatoire.

Importance de la maladie

La maladie ne présente aucun risque pour la santé humaine ou la salubrité des aliments et ne semble pas avoir d'impact technico-économique important sur la production, mais dans certains cas il y a une augmentation des mortalités néonatales. Son importance principale provient de la ressemblance clinique avec d'autres maladies vésiculaires qui doivent faire l'objet d'une déclaration obligatoire à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), soit la fièvre aphteuse, la maladie vésiculeuse du porc et la stomatite vésiculeuse.

Le *Senecavirus A* n'est pas une maladie déclarable au Canada, mais puisque seuls des tests de laboratoire menés par l'ACIA permettent de la distinguer des autres maladies vésiculaires mentionnées ci-haut, sa présence pourrait avoir un effet perturbateur significatif sur le commerce, le temps que le diagnostic soit confirmé.

Signes cliniques :

Porcs en engraissement et truies :

- Vésicules, ulcérations ou érosions sur le groin, les narines, les muqueuses orales, la langue, les mamelles, la peau et les pieds.
- Gonflement et apparition d'une bande blanche au niveau de la bande coronaire (à la jonction des onglons et du pied).
- Boiterie aiguë (souvent le premier signe qui est observé).
- Anorexie, léthargie et/ou fièvre.
-

Nouveau-nés (< 7 jours) :

- Augmentation soudaine de la mortalité
 - 40 à 80 % chez les porcelets de < 3 jours;
 - 0 à 30 % chez les porcelets de 4 à 7 jours.
- Présence ou pas de diarrhée.

Surveillance et déclaration

Si vous observez un ou plusieurs des signes cliniques du SVA, avisez immédiatement votre médecin vétérinaire praticien pour un diagnostic. Nous vous incitons fortement à déclarer tout cas positif à l'EQSP au **1 866 218-3042**. Celle-ci pourra alors coordonner une équipe-conseil qui vous accompagnera dans la mise en œuvre des mesures adéquates de contrôle de la maladie, et ainsi en limiter les impacts sur votre entreprise et l'industrie porcine québécoise.

Mesures de biosécurité

Pour éviter l'introduction de la maladie dans votre troupeau, consulter la *Fiche d'information sur le SVA à l'intention des éleveurs* jointe à ce message ou accessible à <https://www.accesporcqc.ca/nsphp/portail/accueil.php> sous l'onglet « Publications » dans la section « santé, qualité, traçabilité ».